

REGLEMENT

Art. 1 : Les Foulées de Vernon auront lieu le dimanche 16 juin 2024

Art. 2 : Le départ sera donné à **9h00**

Art. 3 : Deux courses seront disputées, une de 7,5km et une de 15 km sur le même parcours en campagne, ouvertes à tous (licenciés ou non) à condition d'être né(e) en 2008 ou avant.

Art. 4 : **Une photocopie de la licence FFA (saison en cours) ou un certificatt médical de non-contre indication** à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie pour les non licenciés, ou un PPS devra accompagner le bulletin d'inscription.

Art. 5 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF mais déclinent toute responsabilité en cas de vol.

- **Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 6 : **Les droits d'inscription** sont fixés à 7€ pour le 7,5 km et 8€ pour le 15 km. Les chèques seront à établir à l'ordre « Les Chabichous »

Art. 7 : **Ravitaillements** tous les 3,5 km et à l'arrivée

Art. 8 : **Service médical** assuré par une **équipe de secouriste**,

Art. 9 : **Douches** au stade de foot de Vernon

Art. 10 : **Récompenses** aux 3 premiers hommes et femmes du scratch , au 1^{er} de chaque catégories pour les catégories Master, et aux 3 premiers de chaque catégories pour les autres catégories.

Art. 11 : La course sera limitée à 500 coureurs.